



**Municipalité de Saint-Côme**

1673, 55<sup>e</sup> rue, Saint-Côme  
(Québec) J0K 2B0

[www.stcomelanaudiere.ca](http://www.stcomelanaudiere.ca)

Tél. : 450 883-2726

Télec. : 450 883-6431

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mai 2023, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 733-2023 et intitulé « *Règlement numéro 733-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin de créer les zones 403-2 et 503-1* ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 mai 2023, à 13h, au bureau de la Municipalité, situé au 1673 55<sup>e</sup> Rue. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 1673 55<sup>e</sup> Rue, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.
4. Le projet de règlement numéro 733-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour les zones visées, 403 et 503, et leurs zones contiguës, 104, 106, 106-1, 107-1, 403-1, 405, 502, 509, 601 et 602, concernant la création de nouvelles zones.

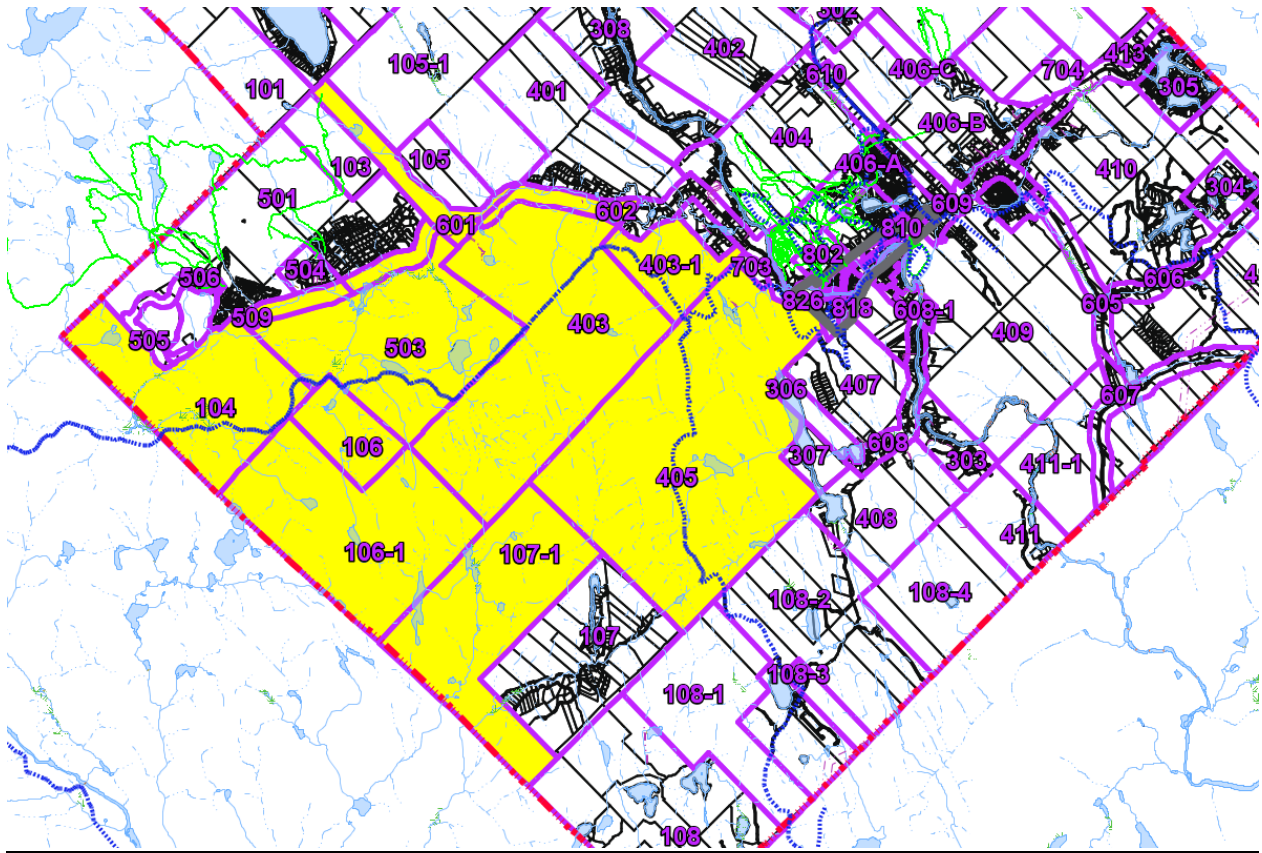
Donné à Saint-Côme, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2023

**Marie-Claude Couture**

Directrice générale et greffière-trésorière

Renseignements : 450 883-2726

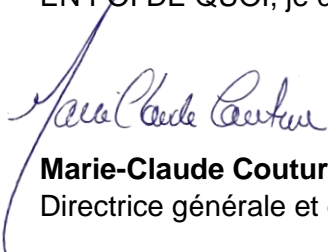
## Zones visées et leurs zones contiguës identifiées en jaune



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en intégrant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 18<sup>e</sup> jour de mai DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 mai 2023 DEUX MILLE VINGT-TROIS.



**Marie-Claude Couture**  
Directrice générale et greffière-trésorière